

Demande d'Interpellation – Conseil Communal du 21/09/17

Green Ixelles


greenixelles@gmail.com

Commune d'Ixelles

Madame/Monsieur,

Par la présente nous désirons déposer la lettre et les signatures correspondantes à notre interpellation au Conseil Communal d'Ixelles, en espérant qu'elle pourra être entendue lors de la séance du 21/09/17 au plus tard.

En vous remerciant d'avance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marta Quinero', written over a horizontal line.

Marta Quinero pour le Comité Green Ixelles et les citoyens d'Ixelles soutenant cette interpellation

INTERPELLATION

Auteur : Comité Green Ixelles

Date : 6 Septembre 2017

Objet : Préservation de la végétation existante de la Place Fernand Cocq et de la Chaussée d'Ixelles

Madame la Bourgmestre d'Ixelles, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous voulons attirer votre attention sur les conséquences négatives pour le bien-être des citoyens d'Ixelles que va avoir la réalisation du projet 'XL for People' tel qu'il est conçu actuellement (modification du permis d'urbanisme du mois de juin 2017).

Une atteinte durable sera portée à la qualité de vie des habitants de cette partie d'Ixelles, d'un point de vue environnemental et de la cohésion sociale. Une opportunité d'améliorer significativement la qualité de vie des habitants et des usagers de cette partie d'Ixelles sera perdue.

Suite à la pétition que nous avons lancée sur le site Green Ixelles au mois d'avril de cette année, demandant que les arbres et la verdure de la place soient préservés, et qui a reçu plus de 2,000 signatures en quelques semaines, Mme Teitelbaum nous a annoncé par email qu'elle avait pu convaincre le Collège des Echevins d'Ixelles de préserver les arbres de la Place Fernand Cocq.

Nous avons toutefois rencontré Mr Smet, Ministre de la Région de Bruxelles pour l'Urbanisme et les travaux publics, le 20 juillet 2017. Il nous a confirmé que si bien le nouveau permis d'urbanisme prévoit davantage d'espace vert par rapport au premier projet (presque le double de la surface initiale), le nouveau permis prévoit toujours d'abattre tous les arbres à haute tige de la Place, y compris plusieurs hêtres pourpres en bonne santé et d'un âge d'environ 50 ans, leur durée de vie pouvant atteindre 150 à 200 ans. 13 arbres à haute tige en bonne santé et favorisant la biodiversité locale seront remplacés par 9 arbres à haute tige, pour la plupart ne favorisant pas la biodiversité locale (voir rapport de Natagora ci-joint).

Nous interpellons donc la Commune d'Ixelles, en tant que responsable de la gestion et aménagement de l'espace urbain de la Commune et responsable des services sociaux à fournir à ses citoyens, pour qu'elle s'assure que ce projet, visant un espace emblématique de la Commune, entouré d'écoles et de zones résidentielles, corresponde aux besoins de ses citoyens et usagers, y compris des plus vulnérables : enfants, familles, jeunes, personnes âgées et à revenu réduit.

Suite à nos discussions avec les usagers de la Place et les citoyens du quartier, nous demandons donc que toute la végétation existante sur la Place Fernand Cocq et sur la chaussée d'Ixelles soit préservée et que la place soit restaurée et améliorée, en incluant une plaine de jeux et un espace pour les jeunes, des toilettes publiques, des bancs et des tables confortables favorisant la convivialité, ainsi que la mise à disposition d'espaces pour des plantations communales (jardin/potager communal), en ligne avec le permis de végétalisation qui a été approuvé par le Collège des Echevins d'Ixelles au mois de juin de cette année.

Nous demandons également pour des raisons similaires et notamment environnementales, comme expliqué plus bas, que tous les arbres de la Chaussée d'Ixelles et de la rue de l'Athénée soient préservés, et que beaucoup plus d'arbres soient plantés sur la place Solvay, ainsi que sur le tronçon entre la rue de la Paix et la Porte de Namur. Le permis d'urbanisme actuel prévoit d'abattre 9 arbres en bonne santé (en plus de ceux déjà abattus sur et devant le site Solvay) sur l'espace de la Chaussée d'Ixelles et sur le début de la rue de l'Athénée, et de replanter 7 arbres sur le tronçon entre la Porte de Namur et la place Solvay, et 16 arbres sur le tronçon entre la place Solvay et la place F. Cocq. Le tronçon de la Chaussée d'Ixelles situé entre la Porte de Namur et la rue de la Paix est pratiquement dénudé d'arbres, alors que c'est le tronçon le plus pollué de par sa proximité avec la petite ceinture ; qu'il a des trottoirs de plus de 2m de largeur, et que sur le tronçon Pl. Solvay-F. Cocq où sont également présents de commerces, il est prévu de planter 16 arbres.

Nous vous demandons donc de vous assurer auprès de Bruxelles mobilité que les plans du permis d'urbanisme relatif au projet *XL For People* seront révisés en fonction du bien-être justement de tous ceux qui vivent à Ixelles : les habitants, et en particulier les enfants, familles, personnes âgées et vulnérables ; les commerçants.

Nous voulons également affirmer que contrairement à ce que la Commune semble croire, beaucoup de citoyens que nous avons rencontrés considèrent que la place Flagey est un contre-exemple d'urbanisme au service des citoyens, et qu'ils ne voudraient pas qu'il soit répété sur la place Fernand Cocq.

De plus, comme vous pourrez le voir de façon répétée dans les commentaires des signataires de notre pétition, la perspective sur la Maison communale n'est en aucun cas considérée comme prioritaire face à la protection des arbres existants sur la place.

D'autre part, les engagements pris par la Commune d'Ixelles dans le cadre de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie soulignent la nécessité pour la Commune de s'assurer que le reverdissement de la Commune et notamment de sa partie Nord, fortement polluée (comme le démontrent les études ...) est effectif et entrepris de façon urgente. Pour rappel, les engagements de la Commune d'Ixelles pour le Climat sont les suivants : (insérer extrait des obligations concernant Ixelles en rapport avec la Charte des Maires pour le Climat)

Finalement, nous tenons à rappeler les obligations existantes pour la Région et la Commune d'Ixelles en rapport avec l'environnement et la qualité de l'air en espace urbain. (notamment les Directives 2008/50/EC; Directive 2004/107/EC; Directive 2009/33/EC). La Chaussée d'Ixelles et l'Avenue de la Toison d'Or concentrent une densité de circulation importante alors que les espaces verts dans cette zone sont pratiquement inexistantes.

Vous trouverez en annexe, et ce pour renforcer davantage les arguments exposés ci-dessus, un bref aperçu du rôle indispensable des arbres pour le bien-être des habitants et pour l'écosystème : il nous semble en effet que la décision de la Commune et de la Région de Bruxelles de les abattre a été guidée par des considérations qui ignorent ces impératifs.

En effet ; **le permis de végétalisation approuvé par la Commune d'Ixelles en Juin 2017 a pour objectif les points suivants :**

'favoriser la nature et la biodiversité, participer à l'embellissement des rues et des places publiques, améliorer la qualité de notre cadre de vie, renforcer le maillage vert de la commune et augmenter l'implication et l'interaction citoyenne. (..)

A travers ce projet, la commune d'Ixelles 'entend encourager la végétalisation de l'espace public au travers de l'implication citoyenne. Les habitants, comités de quartier, associations de commerçants, ... sont invités à demander leur permis de végétaliser pour s'emparer d'une portion d'espace public, la fleurir ou la cultiver.'¹

La conservation de la végétation existante et la plantation d'essences indigènes, de façon respectueuse avec la biodiversité locale sur une extension telle que celle visée dans le projet offrirait l'opportunité de créer un 'projet pilote' à Bruxelles, offrant de plus aux commerçants et aux habitants de quartier la possibilité de participer, en s'appropriant certains pieds d'arbres et espaces communaux, à embellir l'espace public. Les bénéfices en termes de convivialité et de cohésion sociale du quartier en seraient évidents, en plus des bénéfices en termes environnementaux et de santé physique et mentales des citoyens.

*

C'est pour remplir ces objectifs que nous demandons à la Commune, de:

- S'assurer auprès de la Région de Bruxelles que la végétation existante sur la Place Fernand Cocq, ainsi que les arbres de la chaussée d'Ixelles seront intégralement préservés².
- S'assurer auprès de la Région de Bruxelles qu'une restauration et amélioration de la place existante aura lieu, et notamment la réparation des murets autour des arbres, et le remplacement des bancs existants par des bancs à dossier plus haut, plus confortables pour les personnes âgées, sans toucher aux arbres et arbustes.
- Prévoir une plaine de jeux pour enfants et un espace pour les jeunes sur la place F. Cocq et si possible à la Porte de Namur;
- Prévoir des toilettes publiques sur la Place F. Cocq et sur la Porte de Namur;
- Prévoir des espaces pour garer des vélos y compris des vélo-box sur la place F. Cocq, pl. Solvay et à la Porte de Namur.
- Planter un nombre beaucoup plus important d'arbres sur la Chaussée d'Ixelles entre la Porte de Namur et la rue de la Paix (au moins le même nombre que sur le tronçon rue de la Paix-Place F. Cocq), ainsi que sur la place Solvay, en s'assurant que les essences choisies favorisent la biodiversité locale (voir commentaires de Natagora asbl) ; mettre à disposition des commerçants et habitants des espaces de plantation communale, qui encouragent l'utilisation du permis de végétalisation approuvé par le Collège des Echevins en juin 2017.

ANNEXE :

SANTE PUBLIQUE & ENVIRONNEMENT URBAIN

¹ <http://www.romain.dereusme.be/actualite/fleurissez-votre-quartier-grace-au-permis-de-vegetaliser/>

² Deux arbres au coin chaussée d'Ixelles/Rue Francart, 1 arbre au coin chaussée d'Ixelles/Rue Solvay et trois arbres au numéro 123 de la chaussée d'Ixelles.

Il est prouvé que les arbres et arbustes et espaces verts en général offrent une multitude de « services écosystémiques » indispensables tels que^{3,4} :

- L'absorption de la pollution (particulièrement des particules fines, MP 2,5) et du CO²,
- La réduction de la pollution acoustique,
- La purification et le rafraîchissement de l'air,
- L'absorption de l'eau de pluie, et la prévention des inondations,
- La protection de la biodiversité,
- L'amélioration de la qualité de vie par leurs aspects esthétique et récréatif,
- L'amélioration de la santé mentale des résidents urbains, avec pour conséquent une réduction des infractions et de la violence^{5,6,7}.

Il est important de noter dans ce contexte qu'une place publique comme la Place Flagey, presque entièrement bétonnée, contribuerait à l'augmentation des nuisances environnementales telles que le bruit et des températures plus chaudes causés par la radiation des surfaces minérales.

Concernant les particules fines spécifiquement, selon les études scientifiques, plus l'arbre est vieux, plus il absorbe de particules fines⁸. Il est contraire à la logique d'abattre de vieux arbres sains et d'en planter de nouveaux et plus chétifs à la place (ou même d'élaguer excessivement ou d'étêter les arbres, comme cela se pratique trop souvent à Ixelles).

Un premier calcul en rapport avec de la quantité de particules fines absorbées par les arbres de la place Fernand Cocq sur la base de leur diamètre permet de tirer les conclusions préliminaires suivantes

- Les deux arbres feuillus anciens près de l'arrêt du bus (diamètre 40,76 cm et 51 cm) absorberaient respectivement 260gr et 650gr de particules fines par an, soit **920 gr par an!**
- Avec deux arbres nouvellement plantés (diamètre 7,32cm), l'absorption ne serait plus que de **100 gr de particules fines par an.**

Pour toute la Place Fernand Cocq, nous pouvons estimer que les plantations en place actuellement (3 anciens arbres, 5 petits arbres, les arbustes et les pelouses) absorberaient un total de plus de 1000 grammes de particules fines par an.

CO₂

La plus grande réserve de carbone se trouve dans le sol. Il est établi que le CO₂ est la cause principale du réchauffement climatique. Plus il y a de CO₂ capté par les plantes, moins il

³ Derkzen *et al.* 2015.

⁴ Wikipedia – *L'arbre urbain*.

⁵ Jenerette *et al.* 2011.

⁶ Manusset, 2012.

⁷ Long & Tonini, 2012.

⁸ Wikipedia – *L'arbre urbain* (section 'Importance de la biomasse foliaire de l'arbre').

contribue au réchauffement. La végétation joue un rôle essentiel dans les villes, car 97% du carbone en biomasse se trouve dans les arbres - surtout dans ceux qui ont la chance de vieillir.

Il est nuisible de bétonner tous les espaces ou de les recouvrir avec des dalles tel que c'est devenu « trendy » dans les réaménagements des espaces publics. La place Flagey est un exemple des plus lamentables d'une incompréhension du Bruxelles de demain par les autorités et d'une négation des connaissances scientifiques⁹.

ECONOMIE

Que ce soit lors de canicules ou quand le temps est grisâtre, les arbres incitent les habitants à se promener à pied et s'arrêter devant les commerces. Les cafés et restaurants en profitent évidemment.

Les arbres contribuent également à réduire les dépenses publiques dues aux maladies causées par une mauvaise qualité de l'air.

CONVIVIALITE

Les arbres de la Place Fernand Cocq tels qu'ils sont disposés actuellement – créant un espace à dimensions intimes, avec des bancs proches les uns des autres, à l'ombre des arbres et des arbustes - favorisent les rencontres conviviales pour les enfants aussi bien que pour les personnes âgées du quartier qui ont signé notre pétition, et qui s'y retrouvent régulièrement pour discuter au calme et dans le seul cadre de verdure de cette partie du quartier. Cet espace est aussi un refuge pour les personnes vulnérables et à revenu réduit qui y trouvent un refuge, en somme pour tous ceux qui ont envie de se rencontrer sans être forcés à consommer sur les terrasses. **Les habitants, jeunes ou vieux, ne doivent pas être contraints de consommer pour un moment de convivialité. C'est contre toute logique de *Bruxelles for People* que ces espaces disparaissent.**

Nous demandons donc un renforcement des ces espaces de convivialité, avec l'amélioration des bancs existants à travers la substitution des dossiers existants par des dossiers plus hauts, plus confortables, des tables permettant de manger ou de jouer ; une plaine de jeux et un espace pour les jeunes, ainsi que des toilettes publiques.

La Place Flagey a malheureusement été transformée en un désert de dalles et de béton avec un grand panneau publicitaire comme unique « ornement », et constitue un contre-exemple de ce qui pourrait être offert aux habitants d'Ixelles en termes d'espace convivial et d'amélioration de la qualité de vie. .

La Place devant l'Eglise Saint Boniface est quant à elle envahie de terrasses qui se chevauchent jusqu'à englober les bancs publics. Pas un seul banc public n'est à disposition sur cette place. Pour tous ceux qui aiment se rencontrer et s'asseoir un instant sans consommer et payer, il ne reste plus que les marches de l'Eglise.

Il existe donc un besoin urgent d'offrir davantage d'espaces publics verts et conviviaux aux citoyens d'Ixelles Nord

⁹ Liyan Xu *et al.* 2016.